

Motion**Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

Considérant la motion suivante présentée en séance ;

« Après une série de grèves interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites du gouvernement très suivies, l'intersyndicale appelle à d'autres jours de manifestation.

Il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit pénalisé.e de quelque manière que ce soit, qu'ils soient mobilisés ou non. Nombre de nos étudiants, notamment les étudiant.es boursier.e.s, utilisent les transports en commun d'Ile-de-France pour venir sur le campus, et rencontrent lors des journées de mobilisation des difficultés pour venir.

Dans ce contexte, le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel réuni le jeudi 9 mars acte l'absence de contrôle d'assiduité les jours de mobilisations interprofessionnelles, ainsi que l'annulation des examens de contrôle terminal et de contrôle continu sur ces mêmes jours de mobilisation, lorsque cela est possible.

Enfin, les cours initialement prévus en présentiel ne peuvent basculer en distanciels sur ces journées afin de ne pas dégrader les conditions d'études des étudiant.es et de travail des enseignant.es. »

Considérant la proposition de vote de cette motion formulée en séance ;

Délibère**Article 1er**

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente motion, comme suit :

Nombre de votants	:	50
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	50
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 13 mars 2023

**Gilles ROUSSEL**